

Compte rendu de la réunion de bureau du 25 mars 2017

Cette réunion a fait l'objet d'une convocation en date du 22 février 2017

Présents : 6 - ANDRE Brigitte - ARNAUD Denys - BASSI-LEGER Monique - FREZAT Etienne - GUILLARD Paul - LEGER Fernand.

Excusé : 0 Absent : 0 Pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Monique BASSI-LEGER

Les membres du bureau ont appris avec tristesse le décès de Monique Boutin à la date du 18 février 2017. Elle était membre du bureau de l'AFP et en avait assuré la présidence en 2007 et 2008. Nous nous sommes associés à sa famille et nous lui avons signifié notre peine et adressé nos sincères condoléances.

En conséquence les membres du bureau sont au nombre de 6 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale

Exonération de la Taxe Foncière sur le non Bâti (TFNB)

Le dossier comprenant la liste des parcelles et la liste des propriétaires a été adressé au service de recouvrement de l'impôt afin que l'exonération soit appliquée dès 2017, ceci suivant le code général des impôts (article 1398A) qui assure un dégrèvement de la cotisation de taxe foncière des parcelles incluses dans un périmètre d'AFP.

Budget :

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Les membres du bureau, après s'être fait présenter le Compte Administratif 2016 et la balance administrative des résultats certifiée par le Receveur Municipal et en avoir délibéré :

CONSTATENT EN INVESTISSEMENT

Au résultat fin 2015 : déficit de 1 615,80 €

Au résultat fin 2016 : déficit de 19 416,19 € solde d'exécution

Soit au total cumulé : déficit de 21 031,99

Restes à réaliser : dépenses Néant

Restes à réaliser : recettes 8 259,30 €

En tenant compte des restes à réaliser, il y a un déficit de 12 772.69 €.

DIT que le déficit comptable de 21 031,99 € sera repris au budget 2017 au C/001

DIT que les restes à réaliser en recettes pour 8 259,30 € seront repris au budget 2017 aux programmes correspondants à l'état des restes à réaliser.

CONSTATENT EN FONCTIONNEMENT

Au résultat fin 2015 : **excédent de 24 293,35 € qui a été affecté de la façon suivante :**

- 1 615 80 € pour la couverture du déficit d'investissement au C/1068

- 22 677,55 € repris au C/002 pour le financement de la section de fonctionnement.

Au résultat fin 2016 : excédent de 4 786,66 € solde d'exécution

Soit au total cumulé : excédent de 27 464,21 €

En conséquence, les membres du bureau, à l'unanimité :

DECIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement, soit la somme de 27 464,21 € de la manière suivante :

- 21 031,99 € pour la couverture du déficit d'investissement au C/1068
- 6 432,22 € seront repris au C/002 pour le financement de la section de fonctionnement.

DONNENT pouvoir à la Présidente

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Syndical,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Syndical réuni sous la Présidence de Madame Monique BASSI-LEGER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Madame Monique BASSI-LEGER Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	5 245,64 €	10 032,30 €	29 291,29 €	9 875,10 €	34 536,93 €	19 907,40 €
RESULTAT ANNEE		4 786,66 €	-19 416,19 €		-14 629,53 €	
Résultats reportés après affectation		22 677,55 €	-1 615,80 €			21 061,75 €
Résultats de clôture		27 464,21 €	-21 031,99 €			6 432,22 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 259,30 €		8 259,30 €
RESULTAT AVEC LES RAR		27 464,21 €	-12 772,69 €			14 691,52 €

Après en avoir délibéré, les membres du bureau approuvent et votent le compte administratif 2016

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET 2017

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide de reprendre les résultats de 2016 et d'effectuer les virements de crédits suivants sur le budget 2017 :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

- C/023 virement à la section d'investissement + 6 432,22 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

- C/ 002 résultat de fonctionnement reporté + 6 432,22 €

INVESTISSEMENT DEPENSES

- C/ 001 résultat d'investissement reporté + 21 031,99 €

- C/ 2315 installations, matériel et outillage technique + 6 432,22 €

INVESTISSEMENT RECETTES

- C/1068 excédent de fonctionnement capitalisé + 21 031,99 €

- C/021 virement de la section de fonctionnement + 6 432,22 €

Exploitants :

Rencontre avec Monsieur NANTET Fernand.

Monsieur Nantet est reçu par le bureau syndical. Il nous dit ne pas vouloir embaucher un salarié du fait de la réduction de son cheptel de 20 vaches. Il va effectuer la coupe des épines sur le secteur de Celliers dès la fonte complète de la neige.

Les membres du bureau lui rappellent :

- Qu'il est impératif d'entretenir son territoire.
- Que l'épandage est strictement règlementé, (route d'EDF cet hiver).
- Que les chemins devront rester libres d'accès et en aucun cas traversés par les vaches qui défont les murs existants.
- Qu'il est indispensable de dépierrer les zones situées au-dessus du village de Celliers Dessus.

Anne BOISSON,

Le travail d'entretien du Crozat n'a pu être fait du fait de l'arrivée précoce de la neige et des attaques de loups qui ont fortement perturbé la fin de saison 2016. Anne Boisson nous assure que ce sera fait ce printemps en mai par un salarié qu'elle va embaucher. Elle souhaite renouveler sa convention à compter de 2018. Les membres du bureau ne s'y opposent pas.

Débroussaillage

Les membres du bureau décident de continuer le débroussaillage commencé l'année dernière sur le secteur entre la Thuile et la Chapelle. Fernand et Monique se rendront sur place afin de montrer les zones concernées à Ivano. Le montant retenu est de 2000 euros. **Il s'agit de couper les arbres de moins de 20 cm de diamètre et d'arracher les épines.**

Pose des panneaux d'information

Suite à une négociation avec la CCVA, Monsieur T Brunier nous assurera la pose des panneaux par ses services. Il ne reste plus que la fabrication des supports bois à charge de l'AFP suite au refus de la commune.

Un nouveau devis sera proposé à la prochaine réunion.

Divers

GP Ovins : Denis Arnaud reste le représentant de l'AFP au sein du GP pour l'année 2017.

Chemin ONF à l'Arpettaz : suite à sa présentation lors d'une réunion à la CCVA, il est convenu d'exclure de la zone de pâturage la partie empruntée par ce chemin.

Loups : Les éleveurs, les élus et les AFP ont participé à une réunion concernant la protection contre les loups présents en Lauzière désormais. Les agriculteurs, éleveurs pourront bénéficier de tirs de défense (strictement encadrés et règlementés) si toutes les mesures contre la prédation sont effectives (parcs, chiens de défense..)

Il convient de rappeler que le loup est un animal strictement protégé en France.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion est close à 12 h

La prochaine réunion est fixée au 20 mai 2017 à 9h00.

**Monique BASSI-LEGER,
Présidente**

